

CHOISIR VOS ÉLUS CE et DP À VOTRE IMAGE



TUTTI INSEME PER
U NOSTRU AVVENE



VOS ÉLUS AU COMITÉ D'ENTREPRISE

TITULAIRES

SUPLÉANTS

Collège ouvriers et employés

Chakir MEJDOUBI
Luc SALARIS

Emmanuel VALLE
Laure SANGES-CASANOVA

Collège agents d'encadrement et techniciens

Rose TOMASINI
Emmanuelle BERNARDI SCIARLI

Jean-Luc PERONI
Jacqueline CASTELLI

Collège cadres

Cécile FAUX

Didier COLOMBANI



VOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPLÉANTS

Collège ouvriers et employés

Christophe ORIOLA
Vanessa NABEIRON
Marie-Paule COLOMBANI

Chakir MEJDOUBI
Vanessa PASTINELLI PLASENZOT
Caroline GRAF

Collège agents d'encadrement, techniciens et cadres

Evelyne GRIMALDI
Nathalie TORRE
Marie-Josée BONARDI
Rose TOMASINI

Rose TOMASINI
Antonia MONDOLONI
Béatrice GIOVANNI
Didier ASTOLFI

L'UNAC CFE CGC, UNE ORGANISATION DANS L'ACTION

Nous avons obtenu, par notre action et nos revendications légitimes, des avancées sociales dans tous les domaines concernant les conventions collectives, l'organisation du travail, les conditions d'emploi de tous les personnels, les qualifications et les modes de rémunérations.

Nous avons su démontrer notre capacité à défendre et soutenir vos revendications pour aborder sans pudeur tous les sujets de la vie de la Compagnie. Notre ténacité dans les négociations est notre quotidien, gage de notre engagement.

CHOISIR DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL IMPLIQUÉS

→ Régularisations des congés payés pour les CDI et les CDD. **TOUJOURS EN COURS !!**

→ Revalorisation du niveau de la prime de départ en retraite. **EN PROJET**

→ L'égalité Hommes/Femmes doit être réaffirmée pour devenir une vraie référence dans notre entreprise. Les femmes au même titre que les hommes aspirent à accéder au statut d'agent de maîtrise, de cadre, quel que soit leur métier.

EN COURS

→ Suppression du système discriminatoire concernant la non attribution de l'augmentation de 1.8% annuelle en cas d'absence maladie.

OBTENU
UNAC CFE CGC

→ Nouvelle cartographie des métiers et rétablissement de la classification des postes sol déclassés, redéfinir les passerelles d'évolution de carrière.

EN PROJET

FAIRE D'UNE CONTRAINTE UNE FORCE

Conscients des implications de la constitution de listes « UNAC CFE CGC », les représentants de vos deux syndicats se sont rencontrés longtemps à l'avance afin d'anticiper cette mise en œuvre autour d'une seule organisation.

Nous avons adoptés des règles de fonctionnement qui permettront à nos deux populations de coexister dans le respect des spécificités de chacun.

Mieux encore, nous avons ensemble défini des synergies (1+1= plus que 2) au bénéfice de tous les salariés d'AIR CORSICA, profitants de nos réseaux et compétences tant au niveau local que national.

D'ores et déjà, L'UNAC CFE CGC est une organisation dans l'action à l'écoute et au service des personnels, dans la perspective d'obtenir et garantir à tous d'excellentes conditions de travail, des classifications et rémunération appropriées gage d'une reconnaissance de la valeur, du niveau et de la qualité de votre travail.

→ Prolongation de la «prime ancienneté» de 1% du salaire, actuellement stoppée à 17 ans.

EN PROJET

→ Amélioration des conditions de travail, nous demandons de nouveaux standards de lutte contre la pénibilité des emplois dans les métiers de l'entreprise.

EN COURS

→ Prise en compte des contrats CDD dans la prime d'ancienneté lors de la titularisation d'un PNC

OBTENU
UNAC CFE CGC

→ Ouverture d'un plan PERCO avec un abondement de 800 euros annuel par salarié.

EN COURS

**NE PASSEZ PAS VOTRE TOUR
NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DÉCIDER POUR VOUS
ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS**

→ Reclassement sur la grille salariale des PNC lésés lors des accords salariaux conventionnels de Mars 2001 et Février 2005 avec effet rétroactif.

OBTENU
UNAC CFE CGC

→ Obtention de 16 Titularisations PNC dans l'ordre d'ancienneté et surtout sur leurs bases respectives

OBTENU
UNAC CFE CGC

→ Réajustement des plots des chefs de cabine titulaires depuis 2004 en intégrant leurs périodes de contrat «faisant fonction RDC»

OBTENU
UNAC CFE CGC

→ Repositionnement des CDD sur la grille salariale des PNC titulaires en 2006.

OBTENU
UNAC CFE CGC

Avec votre soutien lors des prochaines élections professionnelles du CE et des délégués du personnel, notre représentativité nous permettra de renforcer notre équipe pour agir toujours dans l'intérêt de tous les salariés de notre entreprise afin d'assurer un avenir plus serein.

VOTEZ ET FAITES VOTEZ POUR LES LISTES
UNAC CFE CGC

→ **Accord d'entreprise PNC actant des avancées considérables, et préservant tous nos acquis :**

- > Augmentation des frais de repas.
- > Temps de vol équivalent d'une heure de réserve augmenté de 20 à 30 min
- > Equivalence des vols programmés payés en cas de vol annulés
- > Rachat de JL augmenté à 175€
- > 4 JLs accolés à une période de congés égale ou supérieur à 7 jours
- > Disparition de la programmation de 6 étapes la veille et le lendemain des 4 Paris.
- > Prise en compte des mi-temps dans l'attribution des contrats faisant fonction RDC

OBTENU
UNAC CFE CGC

**TUTTI INSEME PER
U NOSTRU AVVENE**

POURQUOI UNE LISTE ?

La loi du 20 août 2008 a considérablement modifié les règles de représentativité des syndicats. Seuls ceux qui auront obtenu au moins **10% des suffrages au 1^{er} tour des élections au CE** auront le droit de négocier et signer les accords collectifs.

Cette loi a entraîné des contestations en cascade un peu partout en France. Contestation d'élections et de désignations de délégués syndicaux, saisines du conseil d'état sur l'interprétation de la loi elle-même...

Ces différents contentieux ont donné naissance à de nombreuses jurisprudences qui, peu à peu, éclaircissent et stabilisent ce texte.

C'est ainsi que le contour des organisations syndicales a été précisé afin de déterminer quel cumul prendre en compte pour déterminer ce seuil de 10%.

Dans ce calcul, les syndicats,

présents dans une entreprise, affiliés à une même fédération ou confédération sont considérés comme une seule et même organisation.

Chez BRIT AIR les élections ont été annulées suite à la présence de 2 listes de la même organisation dans le même collège, (UGICT et CGT Jurisprudence JL n° J745851).

De la même façon, à Air CORSICA seront considérés comme une seule et même organisation :

le SNPNC et FO
ou l'UNAC et la CGC.

Dans la plupart des Compagnies aériennes, il est possible de présenter des listes UNAC dans un collège conventionnel PNC et des listes CGC dans les autres collèges. La représentativité dans les entreprises est néanmoins calculée en cumulant les suffrages de tous les collèges.

L'UNAC et la CGC ont donc demandé la constitution d'un collège PNC à Air CORSICA.

En l'absence d'un quelconque soutien de l'autre syndicat qui se réclame du PNC et face au rejet d'autres organisations, **le PNC d'AIR CORSICA sera privé de collège PNC.**

Les Hôtesse et Stewards sont versés dans le collège employés et ouvriers, les CC dans le collège maîtrise et les cadres PNC dans le collège cadres.

C'est la négation des spécificités PNC pourtant reconnues dans toutes les grandes Compagnies.

De fait, les candidats de l'UNAC et de la CGC seront présentés sur des listes UNAC CFE CGC dans tous les collèges.

**2 SYNDICATS
1 ORGANISATION**

1 **VOTE** pour l'élection au Comité d'entreprise

1 **VOTE** pour l'élection des Délégués du Personnel

VOTEZ  

